

# COMMUNE DE SORAL



**Législature 2020-2025**  
**Résolution N1 / 2021**  
**Séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

## **Résolution visant à garantir un régime d'ouverture équitable et en accord avec la hiérarchisation du réseau routier sur l'ensemble des points de passage pour les douanes de Soral I et Soral II**

---

- Vu le classement du réseau routier sur la commune de Soral considérant le passage de Soral I comme secondaire ;
- Vu le trafic nocturne circulant souvent à grande vitesse sur cet axe.
- Vu les nombreux véhicules profitant de ce point de passage ouvert 24h sur 24h pour franchir la frontière librement ;
- Vu la fréquentation de Soral I représentant 1/3 du trafic sur l'ensemble des points de passage de la commune de Soral ;
- Vu la réouverture anticipée de Soral II le 20 avril 2020 lors du déconfinement démontrant l'intérêt non-prioritaire du passage de Soral I ;
- Vu la qualification des routes et rues de la commune de Soral en réseau secondaire sur la carte R499 et non en réseau principal
- Afin d'assurer une égalité des conditions de passage et d'éviter des reports de trafic et des nuisances dus aux mesures contraignantes entreprises sur les autres points de passage ;

**Le Conseil municipal,**

### **DECIDE**

par 11 voix pour et 1 abstention,

- De demander au Conseil d'Etat de faire appliquer un régime d'ouverture similaire aux points de passage des douanes de Soral I et de Soral II, soit un horaire d'ouverture de la douane de 6h00 à 22h00.